

## ALERTE INFO-CENTRE TAJ

### Accélérer et simplifier le remboursement de la TVA pour améliorer la trésorerie des entreprises

Paris, le 17 juin 2010

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif de remboursement de la TVA sur les dépenses supportées par des entreprises européennes dans d'autres Etats membres est modifié. La nouvelle procédure mise en place abroge la procédure existante dite « 8<sup>e</sup> directive européenne sur la TVA », et prévoit un dispositif simplifié et dématérialisé.

Cette nouvelle procédure doit permettre d'accélérer les délais de traitement de remboursement d'une entreprise européenne dans un autre Etat membre et de centraliser l'ensemble des demandes. L'Administration de l'entreprise européenne transmet la demande de remboursement à l'Etat membre concerné via un portail électronique mis en place sur le site de l'Administration fiscale (en France sur le site [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)).

Toutefois, ce nouveau dispositif n'ayant pas été préalablement expérimenté, plusieurs problèmes d'application ont pu apparaître :

- 1- **Une incompatibilité entre les procédures informatisées de chaque Etat membre** : chaque Etat ayant la charge de mettre en place la procédure de remboursement, des incompatibilités informatiques entre Etats sont apparues.
- 2- **Une première échéance de demande de remboursement trop courte** : l'échéance de remboursement a été fixée au **30 septembre 2010** pour chaque Etat membre. Ce délai ne semble pas laisser le temps aux entreprises de se familiariser avec le portail électronique et un report pourrait être envisagé pour une bonne appropriation du nouveau dispositif électronique.

*De telles difficultés pour une procédure qui vise justement à simplifier les demandes de remboursement apparaissent paradoxales. Désireux d'apporter sa contribution au débat, le cabinet TAJ a attiré l'attention de la Commission Européenne et de l'Administration française sur l'ensemble de ces problématiques.*

**Les experts du pôle TVA du cabinet Taj proposent de commenter avec vous les modalités du nouveau dispositif :**

- *Comment cette procédure dématérialisée est-elle accueillie dans les autres Etats membres ?*
- *Comment expliquer les difficultés de mise en œuvre de cette procédure dans chaque Etat ?*
- *Comment les entreprises françaises risquent-elles d'être impactées ?*

**Contacts presse**

**Vae Solis Corporate : JérémY Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04**

#### **A propos de Taj**

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 38 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)

#### **A propos de Deloitte dans le monde**

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about)